

# L'enseignement libre aura aussi ses cours d'éducation à la citoyenneté

**PS et cdH se sont accordés pour mettre sur pied un programme «d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté» dans l'enseignement libre dès 2016.**

**FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE**

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé vendredi un avant-projet de décret qui fixe le cadre dans lequel s'organisera le cours de philosophie et de citoyenneté.

Si le débat s'est focalisé sur le réseau officiel ces dernières semaines, l'exécutif PS-cdH s'est accordé pour la mise en place d'une «éducation à la philosophie et la citoyenneté»

dans tous les établissements scolaires, y compris donc ceux du réseau libre.

Dans le «libre», cette formation (qui ne porte pas le titre de cours!) à l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté sera déclinée librement par les pouvoirs organisateurs, sur la base d'un cadre inter-réseaux, dans les programmes des différents cours obligatoires (français, histoire, religion, etc.) et dans les activités éducatives développées dans le contexte des projets pédagogiques.

Dans le réseau officiel, le cours de philosophie et de citoyenneté sera dispensé en lieu et place de l'une des deux heures de religion ou de mo-

rale non confessionnelle dans l'enseignement officiel.

Si un élève du réseau officiel souhaite être dispensé du cours de religion ou de morale, conformément à l'arrêt récent de la Cour constitutionnelle, l'heure creuse sera remplie par une introduction, un approfondissement ou un complément de ce cours de philosophie et de citoyenneté.

Le calendrier sera le même pour l'officiel et le libre: «cours» et «l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté» seront ouverts à partir du 1er septembre 2016 pour le niveau primaire et à partir du 1er septembre 2017 pour le niveau secondaire.